

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière qui s'est tenue le 20 décembre 2006 à Joliette, sous la présidence de monsieur Maurice Blais.

Étaient présents:

Beaulieu, Céline
Blais, Maurice
Ducharme, Marcel
Foisy, Jean-François
Gagné, Doris
Ouellet, Yvan

Lachapelle, Thérèse
Langevin, Nicole
Legault, Carol
Parkinson, Merle
Thiffault, Daniel

Étaient absents:

Martineau, Mario
Sabourin, Nicole

Personnes ressources:

Pierre Boissonneault
Marc Chouinard
Bernard Dupont

Laurent Marcoux
Claude Piché
Joyce Thompson-Trudeau

Secrétaire-rédactrice:

Didoné-Arseneau, Sylvie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les avis de convocation requis ayant dûment été envoyés et considérant qu'il y a quorum, monsieur Maurice Blais déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par madame Nicole Langevin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivis des procès-verbaux : séance régulière du 2006-11-08 et séance spéciale du 2006-11-27
4. Information du président-directeur général
 - 4.1 information générale
 - 4.2 suivis de la parole à l'assemblée de la dernière rencontre
5. Suivis des comités et commissions du conseil d'administration
 - 5.1 Comité de vérification
 - 5.1.1 adoption du rapport du comité de vérification du 30 novembre 2006
 - 5.1.2 adoption du rapport périodique AS-444–période 7: exercice 2006-2007
6. Parole à l'assemblée
7. Avis de motion – règlement concernant les modalités de désignation des membres et les règles de fonctionnement de la commission infirmière régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière
8. Avis de motion – règlement concernant les modalités de désignation des membres et les règles de fonctionnement de la commission multidisciplinaire régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière
9. Adoption du règlement sur la procédure d'examen de plaintes de l'Agence
10. Autorisation de signature pour le fonds RLS – dossier patient électronique
11. Divers
12. Documents déposés
13. Date de la prochaine rencontre
14. Levée de la séance

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-062

3. ADOPTION ET SUIVIS DES PROCÈS-VERBAUX

Rencontre régulière du 8 novembre 2006

SUR PROPOSITION dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 8 novembre 2006 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-063

Suivis du procès-verbal

- Commission des affaires sociales : les documents qui ont servi à l'audition ont été transmis aux membres du conseil d'administration et aux directeurs généraux des établissements.
- Infections nosocomiales : la Direction de santé publique et d'évaluation à l'Agence a procédé à une visite complète du CHRDL le 4 décembre dernier, tel que requis dans le cadre du plan national. Des recommandations préliminaires ont été émises à la fin de cette journée et un rapport final écrit sera transmis dans les prochains jours à l'établissement. Une visite est également prévue au CHPLG le 11 janvier 2007.
- Centrale Info-Santé : les travaux de relocalisation à St-Esprit ont été complétés.
- Clinique sans rendez-vous au CLSC St-Gabriel : un nouvel horaire est maintenant en vigueur et la clinique sans rendez-vous a été ouverte à nouveau. L'Agence poursuit ses démarches avec le MSSS et supportera le CSSSNL dans le recrutement de nouveaux effectifs médicaux.

Rencontre spéciale du 27 novembre 2006

SUR PROPOSITION dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance spéciale du 28 novembre 2006 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-064

Suivis du procès-verbal

Le concours pour le poste de commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services a pris fin le 18 décembre 2006. Le comité de sélection a tenu une première rencontre et les entrevues se tiendront au cours de la semaine du 8 janvier 2007. Dès que le processus sera terminé, le comité de sélection fera une recommandation au conseil d'administration.

4. INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

4.1 Information générale

Engorgement des urgences : nous n'avons pas d'informations précises pour expliquer les raisons pour lesquelles les urgences sont engorgées de façon hâtive cette année. Cependant, la région de Lanaudière a été identifiée parmi quelques régions du Québec pour recevoir des investissements non récurrents de 1,4M \$: 830 800 \$ pour les mesures retenues pour le CSSSNL et 569 200 \$ pour les mesures retenues pour le CSSSL.

Conversion du 135 Claude-David à Repentigny (ancien CHLG)

Des travaux intensifs sont menés par l'Agence, le MSSS et le CSSSSL pour analyser différents scénarios d'utilisation de cette bâtisse en différentes phases.

Diminution des listes d'attente en radiologie

La région de Lanaudière devrait recevoir des investissements non récurrents au cours des prochaines semaines pour aider à diminuer les listes d'attente en radiologie dans chacun des CSSS. Le PDG de l'Agence a transmis au MSSS

quelques scénarios de travail pour de chacun des CSSS. Une confirmation devrait nous parvenir dans les prochains jours.

Rencontre avec l'AMOLL

Le 30 novembre dernier, l'Agence a participé à une rencontre avec les représentants de l'AMOLL et de l'Agence des Laurentides pour discuter de la méthode de répartition des effectifs médicaux. Suite à cette rencontre, les Agences des Laurentides et de Lanaudière rencontreront Dr Michel Bureau au MSSS pour discuter de la méthode de répartition.

4.2 Suivis de la parole à l'assemblée

Des travaux intensifs sont menés par l'Agence, le MSSS et le CSSSSL pour analyser différents scénarios d'utilisation du 135 Claude-David (ancienne bâtisse du CHLG) en différentes phases.

5. SUIVIS DES COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Adoption du rapport du comité de vérification du 30 novembre 2006

CONSIDÉRANT l'analyse par les membres du comité de vérification de tous les sujets présentés à la rencontre du 30 novembre 2006;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de vérification ont pris connaissance du compte rendu déposé et qu'ils sont en accord avec les propos rapportés;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de vérification recommandent l'approbation des sujets présentés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Merle Parkinson, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER le compte rendu déposé de la rencontre du comité de vérification tenue le 30 novembre 2006.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-065

5.1.2 Adoption du rapport périodique AS-444-période 7: exercice 2006-2007

CONSIDÉRANT que l'Agence doit transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux, une fois par année, au plus tard 28 jours après la fin de la septième période financière, un rapport périodique (AS-444);

CONSIDÉRANT l'analyse du rapport périodique (AS-444) de l'exercice 2006-2007 par les membres du comité de vérification;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de vérification recommandent l'adoption de ce rapport;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Doris Gagné, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER le rapport périodique (AS-444) de l'exercice 2006-2007 qui présente, à la période 7, une projection au 31 mars 2007 qui respecte l'équilibre budgétaire.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-066

6. PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Monsieur Judes Lussier, président du conseil d'administration de l'organisme Entraide pour la déficience intellectuelle du Joliette métropolitain, accompagné d'une quarantaine de parents, enfants et bénévoles, a demandé une aide financière additionnelle à l'Agence afin de mieux soutenir leurs activités.

Le président du conseil d'administration, monsieur Maurice Blais, a assuré le représentant que les membres étaient sensibles aux besoins de l'organisme. M. Blais a dit que dans la mesure où les budgets alloués aux organismes communautaires seront rehaussés, on verra dans quelle mesure on peut combler les attentes des demandeurs pour l'année financière 2007-2008.

7. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES ET LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION INFIRMIÈRE RÉGIONALE DE L'AGENCE

Le président du conseil d'administration donne avis qu'à la séance régulière du février 2007, il proposera une modification au règlement concernant les modalités de désignation des membres et les règles de fonctionnement de la commission infirmière régionale de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

8. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES ET LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION MULTIDISCIPLINAIRE RÉGIONALE DE L'AGENCE

Le président du conseil d'administration donne avis qu'à la séance régulière du 6 février 2007, il proposera une modification au règlement concernant les modalités de désignation des membres et les règles de fonctionnement de la commission multidisciplinaire régionale de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES

CONSIDÉRANT qu'à l'article 62 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, il est prévu que « Le conseil d'administration de l'Agence doit, par règlement, établir une procédure d'examen des plaintes »;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Loi sur les services de santé et les services sociaux suite à l'adoption du projet de loi 83;

CONSIDÉRANT que le projet de Loi a été sanctionné le 30 novembre 2005;

CONSIDÉRANT les modifications à apporter à la procédure d'examen des plaintes adoptée par le conseil d'administration le 17 juin 2003;

CONSIDÉRANT l'avis de motion déposé le 8 novembre 2006;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Doris Gagné et appuyée par madame Nicole Langevin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ABOLIR la procédure d'examen des plaintes adoptée par le conseil d'administration le 17 juin 2003;

D'ADOPTER le règlement sur la procédure d'examen des plaintes de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-067

10. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE FONDS RLS – DOSSIER PATIENT ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT la mise en place des réseaux locaux de services de santé et services sociaux visant à mieux intégrer les services et que cela entraîne une nouvelle réalité en matière de partage d'informations entre les intervenants;

CONSIDÉRANT que ressort clairement la nécessité de doter le secteur sociosanitaire de systèmes de communication intra et inter-établissements efficaces, de mécanismes fiables d'identification des usagers et des utilisateurs;

CONSIDÉRANT que c'est dans ce contexte que l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière entend donner à la solution de dossier patient électronique déjà éprouvée au Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur, une portée régionale;

CONSIDÉRANT que l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière a retenu la proposition de Bell Canada telle que soumise le 15 février 2005 pour réaliser le projet de numérisation de dossiers de patients.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE monsieur Jean-François Foisy, président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière soit, et il est par les présentes, autorisé, pour et au nom de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, à signer tout acte et document pouvant être requis dans le cadre du projet de numérisation de dossiers de patients pour la région de Lanaudière, incluant le *Contrat pour la fourniture d'équipements, de logiciels et de services professionnels relativement au dossier patient électronique régional de Lanaudière* comportant un déboursé total pour l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière de 2 728 021 \$ ainsi que l'*Entente pour l'octroi d'une licence du Logiciel Principal* et, ainsi, engager l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-068

11. DIVERS

Aucun sujet.

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés pour information:

- communiqués

13. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mardi 6 février 2007.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18 h 35.



Maurice Blais
Président



Jean-François Foisy
Secrétaire